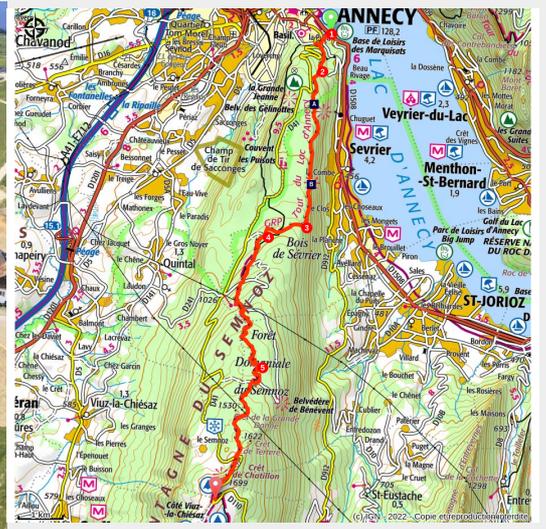


GR® des Grands Lacs-Étape1

Secteur Grand Anney - Sévrier



Au sommet du Semnoz (© Photec - PNRMB)



Une fois Anney et son lac quittés, cette longue et facile étape forestière vous mènera au sommet du Semnoz, sommet qui domine Anney, à 1702 m d'altitude, au Crêt de Châtillon.

Une étape qui parcourt plein sud toute la croupe du Semnoz, à l'ambiance surtout forestière. Mais en arrivant au crêt de Châtillon, dans les alpages, le paysage à 360° vaut le coup. Passer une nuit au sommet du Semnoz demeure une expérience inoubliable !

Infos pratiques

Pratique : Itinérance pédestre

Durée : 6 h 35

Longueur : 15.3 km

Dénivelé positif : 1322 m

Difficulté : Difficile

Type : Itinérance

Itinéraire

Départ : Annecy

Arrivée : Les Rochers Blancs, Leschaux

Communes : 1. Sévrier

2. Saint-Jorioz

3. Quintal

4. Viuz-la-Chiésaz

5. Leschaux

Profil altimétrique



Altitude min 450 m Altitude max 1693 m

1 - Le départ se fait depuis la rive gauche du lac d'Annecy.

Se rendre au niveau du 58 rue des Marquisats D1508 . Passer entre le club de tennis et le parking des Marquisat, puis emprunter le sentier raide qui monte à droite dans les bois. Le suivre pour atteindre le lieu-dit "Gaillard" (530 m) après avoir traversé la D41 à deux reprises, parvenir au restaurant les Terrasses du Lac.

2 - La montée se poursuit en forêt du Crêt-du-Maure sillonnée de nombreux chemins et sentiers. A partir de la cote 730, Le GR® se développe en balcon au-dessus du lac. Couper les sentiers des Maréchaux et rester en balcon jusqu'au croisement de la Montagne Sud.

3 - Après ce dernier carrefour, s'éloigner du versant du lac. En traversant la montagne du Semnoz, déboucher dans un virage de la route forestière du Grand-Roc (Les Sables 920 m).

4 - Suivre la route forestière du Grand-Roc sur 1 km. La quitter dans un lacet pour prendre en face un sentier. Traverser ensuite une route forestière et continuer à monter. Le sentier passe sous une ligne électrique (1150 m) et pénètre dans la forêt domaniale du Semnoz. Parvenir à la baraque de Bénévent (1350 m), non loin du crêt du même nom.

5 - Poursuivre, tantôt sur des routes forestières, tantôt sur des sentiers, vers le crêt de la Grande-Danne. Le laisser sur la droite. Passer sous une deuxième ligne électrique (Plateau de la Danne), (1505 m) rejoindre la D41 et la suivre sur 50 m avant de reprendre le sentier sur la droite pour arriver derrière l'hotel des Rochers Blancs. Poursuivre le sentier ascendant pour déboucher sur les alpages sommitaux du Semnoz. Rejoindre le Crêt de Chatillon (1702 m), puis les Rochers Blancs.

Sur votre chemin...



🌲 Forêt du Crêt de Maure (A)

La croix du Chef-Lieu (B)

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

Se rendre à Annecy et longer la rive Gauche du lac en direction d'Albertville.
Le départ de l'itineraire se trouve à coté du parkings "Les Marquisats"

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras-lyre.

Participez à sa préservation et adoptez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Présence potentielle de chien de protection

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc, a.stucker@parcdesbauges.com

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

Réglementation sur le Semnoz pour préserver la faune et la flore

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Mairies de Gruffy, Leschaux et Quintal.

Du 1er mai au 31 octobre de chaque année, la réglementation suivante s'applique :

- Interdiction de bivouac, sauf autorisation et zones délimitées dans les arrêtés.
- Chien tenu en laisse.
- Feux de camp en plein air interdits.
- Circulation pédestre hors sentiers interdite.
- Baignade d'humains et d'animaux interdite.
- Circulation véhicules à moteur interdite sur les pistes sauf autorisation.

- Stationnement camping-car, caravanes et véhicules aménagés autorisé uniquement sur les aires de stationnement.
- Nuisances sonores interdites.
- Décollage et atterissage en parapente autorisé uniquement sur la zone définie.
- Feux d'artifices et pétards interdits.

Pour connaître les exceptions et avoir plus d'informations, consulter l'arrêté municipal complet, en cliquant sur 'En savoir plus' ci-dessous.

Sur votre chemin...



Forêt du Crêt de Maure (A)

La forêt du Crêt de Maure appartient à la forêt communale d'Annecy. Elle est issue d'un reboisement dans la deuxième moitié du XIXème siècle à la suite de coupes intensives dues à la mise en culture et en pâture des terrains.

La forêt est gérée par l'Office National des Forêts avec la ville d'Annecy. Pourvu de nombreux sentiers desservants de multiples belvédères, elle a une vocation touristique.

Crédit photo : O.Colin



La croix du Chef-Lieu (B)

La croix du Chef-Lieu a été fabriquée et installée par l'association "les amis du terroir", résultat d'un travail de bénévoles qui ont coupé de nombreux arbres pour dégager ce point de vue remarquable.

Chaque année l'association entretient ces 3 points de vue pour que le panorama incomparable soit toujours aussi visible et saisissant. Tous ces travaux d'entretien des croix, sont réalisés gratuitement et bénévolement par les adhérents.

En savoir plus : <http://www.lesamisduterroir-sevrier.com>

Crédit photo : O.Colin